

9^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le **mardi 15 novembre 2022**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE
4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

| | |
|------------------------|-----------------|
| M. Serge Rousseau | Président |
| Mme Marianne Fleury | Administratrice |
| Mme Catherine Arrouart | Administratrice |
| M. Denis Jean | Administrateur |
| Mme Marie-Ève Lacroix | Vice-présidente |
| M. Michel Lagacé | Trésorier |
| M. Philippe Moussette | Administrateur |

ASSISTENT ÉGALEMENT :

| | |
|--|--|
| Mme Priscilla Lafond | Conseillère en consultations publiques |
| Mme Michelle Rompré | Secrétaire de soutien |
| Deux représentants de la Ville de Québec | |

ÉTAIENT ABSENTS :

| | |
|----------------------|------------------------|
| Mme Claudia Roy | Administratrice |
| Mme Ariane Ste-Marie | Secrétaire |
| M. Hugo Leblanc | Administrateur |
| Mme Sylvie Roy | Administratrice |
| M. Louis Martin | Conseiller municipal |
| Mme Anne Corriveau | Conseillère municipale |



9^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le **15 novembre 2022, à 19h**

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE
4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

- | | |
|---|--------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. Rencontre avec la Division Parcs, plein air et planification des infrastructures – sentiers du quartier | 19h 05 |
| 4. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022 | 19h 40 |
| 5. Suivi du procès-verbal du 18 octobre 2022 | 19h 50 |
| 6. Période d'intervention des conseillers municipaux | 20h 00 |
| 7. Période de questions et de commentaires des citoyens | 20h 15 |
| 8. Dossiers du conseil de quartier | 20h 30 |
| • Secteur boulevard de la Chaudière | |
| • Livre d'or | |
| • Sécurité | |
| • Table de concertation vélo | |
| • Environnement et protection de la nature | |

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-22-CA-100

Sur proposition de Mme Marie-Ève Lacroix, appuyée par M. Denis Jean, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Rencontre avec la Division Parcs, plein air, sports et planification des infrastructures – sentiers du quartier

Deux représentants de la Ville de Québec sont venus rencontrer le CQCR afin de s'assurer d'une compréhension mutuelle en lien avec une demande du CQCR concernant certains sentiers de Cap-Rouge. Les représentants de la Ville énoncent que :

- Le CQCR demande à ce que les sentiers soient accessibles à tous les citoyens et que de la signalisation soit installée sur les sentiers;
- Le CQCR demande à ce que la Ville porte une attention particulière aux sentiers reliant les parcs des Seigneuries, du Curé-Drolet et des Potiers, ainsi que l'accès à ces parcs par la rue Montée Saint-Régis.

Des discussions suivent qui touchent à la fois à l'état des sentiers, leur parcours, les enjeux et les problématiques propres à certains d'entre eux.

M. Michel Lagacé demande également que soit aménagé un sentier depuis la Promenade-des-Sœurs jusqu'à la rue Gabrielle-Roy.

Des suivis devront être faits dans ce dossier.

4. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022

Résolution CQCR-22-CA-101

M. Denis Jean propose et Mme Catherine Arrouart seconde que le procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi au procès-verbal du 18 octobre 2022

Secteur de la Chaudière : une nouvelle résolution est déposée au point 8 afin de clarifier la demande du CQCR à la Ville de Québec.

Livre d'or : une lettre sera envoyée par le président aux trois personnes nommées lors de la séance de septembre 2022.

6. Période d'intervention des conseillers municipaux

M. Louis Martin et Mme Anne Corriveau se sont absentes afin de participer à la soirée des bénévoles. M. Serge Rousseau apporte les informations suivantes fournies par M. Louis Martin :

- Un discours du maire de Québec, M. Bruno Marchand, a traité d'un projet pilote en vue de la limitation des voitures dans le Vieux-Québec et le quartier Legendre.
- Trois ordonnances ont été adoptées concernant le stationnement dans les rues Candide-Ducharme, Onésime-Voyer et Promenade-des-Sœurs/Les Escoffiers.

En complément d'information, M. Michel Lagacé annonce que le sentier pédestre du golf de Cap-Rouge est reconduit de façon permanente.

7. Période de questions et de commentaires des citoyens

Une citoyenne réitère une demande faite à plusieurs reprises concernant l'accès à la Rivière du Cap Rouge à partir du parc Robert-L.-Séguin. Elle rappelle qu'elle ne demande pas d'aménagement particulier, mais simplement une voie d'accès. M. Serge Rousseau est d'avis que la Ville ne considère pas le parc Robert-L.-Séguin comme une priorité.

8. Dossiers du Conseil de quartier

Secteur de la Chaudière :

Résolution CQCR-22-CA-102

Mesures de compensation relatives à la destruction des superficies boisées du secteur Chaudière dans le cadre du projet de tramway

ATTENDU que par sa résolution CQCR-22-CA-94, le Conseil de quartier du Cap-Rouge exprimait son désaccord à ce que l'acquisition du lot

5 033 139 soit considérée comme une mesure de compensation à la destruction de superficies boisées du secteur Chaudière;

ATTENDU que par sa réponse, la Ville de Québec, confirme que ledit lot est identifié dans « La vision des rivières de Québec » pour l'aménagement d'une aire d'accueil afin de rendre plus visible et accessible la rivière du Cap Rouge;

ATTENDU que la Ville de Québec n'a pas démontré la valeur écologique du site;

ATTENDU qu'il faut probablement interpréter le vocable *La vision des rivières de Québec* par le vocable plus officiel de *Plan de mise en valeur des rivières de Québec*;

ATTENDU le libellé des engagements formulés le 31 mai 2022 par la ville de Québec en lien avec les milieux boisés du secteur Chaudière touchés par la réalisation du tramway;

ATTENDU que le Conseil de quartier du Cap-Rouge considère toujours que ce lot ne doit pas être pris en compte dans le calcul des superficies compensatoires notamment parce que ce terrain n'est pas associé directement au projet de tramway;

ATTENDU que la Ville de Québec n'apporte aucune précision concernant la mise en place des mesures visant à compenser la destruction des superficies boisées du secteur Chaudière;

Il est proposé par Denis Jean et secondé par Michel Lagacé :

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec :

1- le détail des superficies qui seront compensées pour les arbres qui auront été abattus;

2- la localisation des superficies qui feront l'objet d'un reboisement pour compenser les arbres abattus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Livre d'or :

Ce sujet a été traité au point 5.

Sécurité :

1. Problématique de sécurité sur la rue Louis-Francoeur

Résolution CQCR-22-CA-103

ATTENDU le niveau de circulation élevé sur la rue Louis-Francoeur;

ATTENDU la réduction récente de la limite de vitesse permise sur la rue Louis-Francoeur;

ATTENDU le projet de réaménagement de l'intersection Saint-Louis/Louis-Francoeur annoncé par la Ville de Québec;

ATTENDU la présence d'une traverse pour piétons sur la rue Louis-Francoeur;

ATTENDU les résidents du secteur observent que plusieurs automobilistes négligent soit de respecter la limite de vitesse permise, soit d'arrêter à la traverse pour piétons lorsqu'un piéton y est engagé ou soit d'arrêter lorsque les feux rouges intermittents et le panneau d'arrêt d'un autobus scolaire sont activés;

ATTENDU que le Conseil de quartier du Cap-Rouge a souligné ces problématiques en janvier 2020 dans son mémoire sur la Stratégie de sécurité routière;

ATTENDU que les résidents du secteur observent un meilleur respect par les automobilistes des règles de circulation sur la rue Louis-Francoeur lorsqu'un afficheur de vitesse y est déployé;

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Marianne Fleury :

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer un meilleur respect des règles de sécurité routière sur la rue Louis-Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Projet de sécurité à l'école Marguerite d'Youville. Mme Marie-Ève Lacroix fait état des démarches en cours avec les différents Conseils d'établissement scolaires du quartier. Le Conseil d'établissement de l'école Marguerite d'Youville est intéressé par un partenariat avec le CQCR. Moins intéressé par le projet de l'Arbrisseau de l'an dernier, leurs priorités sont de regarnir leur provision de fanions et tenter de contribuer au financement d'infrastructures de sécurité piétonne plus lourdes tel un flash lumineux ou un dos d'âne. Il se montre aussi intéressé par notre proposition de pancartes d'enfants grandeur nature. Une rencontre est à venir avec le président de ce conseil et des membres du conseil de sécurité routière afin de faire évoluer le projet. Nous sommes en attente de nouvelles du conseil de l'école Les Sources. Celui de l'école l'Arbrisseau prépare quant à lui un projet propre qui n'a pas besoin de financement supplémentaire cette année. Dans l'immédiat, le CQCR préparera une demande de subvention de son propre chef afin d'obtenir de la Ville du financement pour des pancartes d'enfants grandeur nature avec des messages de sécurité. Les écoles, mais aussi d'autres lieux potentiels sont envisagés. La date limite pour cette demande est le 30 novembre.

Table de concertation vélo :

La prochaine rencontre aura lieu le 29 novembre 2022.

Environnement et protection de la nature :

Une présentation de la Ville de Québec sera faite au CQCR, sur la question de l'herbe à poux, lors de la séance de janvier 2023.

Place du Tracel

Pas de développements.

Marché public :

Le site de l'école Marguerite-d'Youville est envisagé pour la tenue de l'édition 2023 du marché public. Des décisions sont à venir dans ce dossier.

9. Fonctionnement

- Information et communication

Le président a reçu une copie d'une lettre de mise en demeure envoyée par des citoyens de la rue d'Angoulême à la Ville de Québec concernant un problème de drainage dans ce secteur.

Il semble que, après plusieurs années, ce soit la fin du « sentier du bonheur » puisque le propriétaire du terrain a placardé des affiches sur le site afin d'en revendiquer la propriété.

- Trésorerie :

Il y a un solde de 536,55 \$.

Résolution CQCR-22-CA-104

M. Michel Lagacé propose et M. Serge Rousseau seconde que soit versée une somme de 90 \$ à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

11. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 21 h 10.

Procès-verbal préparé par Mme Michelle Rompré et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M. Serge Rousseau, président
